

Pulvé : l'aire de remplissage / lavage est subventionnée !

Les agriculteurs bretons peuvent aménager leur site phytosanitaire en bénéficiant de l'appui financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Celle-ci a lancé le 15 novembre dernier un nouvel appel à projets proposant entre autres un accompagnement financier concernant les aménagements phytosanitaires au siège de l'exploitation. Une opportunité pour se mettre aux normes à budget serré et mieux respecter l'environnement.

Le temps est compté ! L'appel à projets est ouvert depuis le 15 novembre 2019 et prendra fin le 15 février 2020. Trois types d'aménagements sont concernés : le poste de remplissage du pulvérisateur, la plateforme de lavage du pulvérisateur et le système de traitement des effluents. Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs :
- agriculteur personne physique
- personne morale à objet agricole : Gaec, EARL, SARL, SCEA...

Un préalable incontournable

Pour ne pas se tromper et obtenir les aides, les aménagements devront respecter les cahiers des charges du Crodip qui seront proposés par l'agent agréé ayant réalisé le diagnostic phytosanitaire Phytosite® (lire en encadré).

Montants et taux des aides

Les crédits affectés à cet appel à projets, soit une enveloppe de 370 000 €, proviennent de l'enveloppe financière Écophyto allouée à la Bretagne. Le montant minimal des dépenses éligibles à la programmation est fixé à 4 000 € HT. Le montant maximal des dépenses éligibles, correspondant à la prévention des risques de pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires, se présente sur deux niveaux :
- poste de remplissage et/ou aire de lavage : 15 000 € HT



> Plateforme de remplissage sécurisée suite à un diagnostic.

- dispositif de traitement ou de gestion des effluents phytosanitaires : 6 000 € HT
Le taux d'aide unique du présent appel à projet est de 40 %. Pour un dossier complet de mises aux normes phytosanitaires avec poste de remplissage, aire de lavage du pulvérisateur et système de traitement des effluents, le montant maximal éligible s'élève donc à 21 000 € HT, soit un soutien financier de 8 400 € HT au maximum.

Les frais liés au diagnostic préalable à la réalisation des aménagements sont en partie subventionnés. Le diagnostic devra cependant être réalisé par un des agents formés et agréés pour ce type de prestation (voir ci-dessous le listing des agents habilités).

Les premières démarches à suivre

- Consulter l'appel à projets : les documents de l'appel à projets sont consultables et téléchargeables

sur les sites Internet suivants : www.crodip.fr (onglet de droite actions phytos en Bretagne/Appel à projets), www.eau-loire-bretagne.fr et draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr.
- Faire appel à un agent agréé : un réseau de spécialistes, formés à la nouvelle réglementation a été mis en place par le Crodip depuis 2005. Ces agents agréés ont pour mission d'assister techniquement les exploitants, Cuma et ETA par la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire (méthode Phytosite). Leur diagnostic est un préalable à l'obtention des subventions allouées dans le cadre des aménagements "phytosanitaires". Le listing des agents agréés est consultable sur le site www.crodip.fr ou par mail info@crodip.fr

Avantages du diagnostic phytosite

- Ne pas se tromper : le diagnostic permet d'être assisté techniquement par un spécialiste, disposer d'outils techniques reconnus de l'adminis-

tration pour la réalisation des aménagements et être en phase avec la législation.

- Dépenser moins : la démarche permet d'accéder à des aides conséquentes à l'investissement.
- Créer un site fonctionnel : un confort de travail inégalé, une meilleure sécurité vis-à-vis de l'applicateur et de l'environnement, un rendement de chantier immédiat...

Crodip

→ PRÉCISIONS

Crodip tient à rappeler que ce nouvel appel à projets prend aussi en compte différents autres matériels participant à la réduction des produits phytosanitaires dont certains matériels de désherbage alternatif.

→ CONTACTS

Crodip : 02 23 48 27 93
Par mail :
Souad Drehmoune : souad.drehmoune@crodip.fr
Richard Guillouët : richard.guillouet@crodip.fr

Phytosite®, la nouvelle méthode

Phytosite

Le diagnostic s'appuie sur la méthode Phytosite® développée par le Crodip. Au total sept étapes clés sont passées au crible : le transport du produit, le stockage, la protection de l'utilisateur, l'équipement du pulvérisateur, l'aire de remplissage, le fond de cuve et la gestion des déchets.

Pour chacune de ces étapes, l'agriculteur se voit poser une série de questions pour bien cerner ses pratiques. L'ensemble des réponses est ensuite compilé dans le logiciel "Phytosite®" qui permet d'éditer un compte-rendu objectif de ce qui va - ou ne va pas - sur l'exploitation et sur les réalisations à entreprendre. Enfin un projet d'amélioration adapté et spécifique à l'exploitation visitée est proposé.

Ce diagnostic permet d'avoir une vision globale mais précise des aménagements phytosanitaires à réaliser sur l'exploitation et d'intégrer les conseils de spécialistes habilités. Dans la majorité des cas, les travaux à réaliser concernent le site phytosanitaire dans sa globalité, à savoir la partie stockage, remplissage (éventuellement lavage) et traitements des effluents. La réalisation des aménagements doit répondre aux exigences des fiches techniques réalisées par le Crodip et validées par l'administration.



> Paillasse de préparation sur poste de remplissage sécurisé.

→ Liste des agents agréés à contacter

→ Côtes-D'armor

Gueho Alain / Chambre d'agriculture - Plérin - 02 96 79 21 58

Le Faucheur Stéphane / Coop du Gouessant - Ploezal 02 96 34 68 27
Omnes Cyrille / Coop La Paysanne - Henansal - 02 96 50 40 30

Sorgnard Pierrick / Coop du Gouessant - Coetimioux 02 96 34 68 27

→ Finistère

Gouez Claire / Chambre d'agriculture - S' Paul de Léon 02 98 69 38 32

Lecompte Emmanuel / Sas Le Gall - Plouenan - 02 98 69 50 96

Riou Stéphane / Sas Corre Appro - Plouneventer 02 98 20 80 84

Menon Loïc / Sas Le Gall - Plouesnan - 02 98 69 50 96

Pennors Jean-René / Even Agri - Landivisiau - 02 98 68 26 79

→ Ille-et-Vilaine

Bourges Bernard / Coop du Gouessant - Sens De Bretagne 02 99 39 48 88

Coirre Marina / Agrial - Plouasne 06 11 48 34 74

Collin Erwan / Fdceta 35 - Cesson Sévigné - 06 38 66 90 01

Lambert Thierry / Chambre d'agriculture - Monfort sur Meu 02 99 09 31 67

Laporte Anne / Chambre d'agriculture - Taden - 06 33 07 83 14

Legan Aurélie / Agrial - Cesson Sévigné - 06 09 30 55 24

Montagne Stéphanie / Chambre d'agriculture Dol de Bretagne - 02 99 48 06 25

Morrin Annie / Agrial - Javené 06 03 01 23 54

Potier Dominique / Cam 53 La Guerche de Bretagne 06 84 53 38 97

→ Morbihan

Joubiou Christiane / Chambre d'agriculture - Ploërmel 02 97 74 12 73

Ribouchon Fabrice / Cecab Pontivy 06 85 93 72 06

|| Trois types d'aménagements sont concernés